CIG petite couronne

Présentation des jeudis de la prévention

⇨ **INSCRIPTION EN LIGNE** - https://www.cig929394.fr/grh/rencontres/jeudis-prevention

Afin de toujours mieux répondre aux attentes des collectivités, et dans le cadre des nouvelles conventions 2017, le CIG petite couronne et le service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) vous proposent un nouveau format de rencontre destiné aux préventeurs et agents des collectivités adhérentes au service EIPRP.

Ces rencontres, 14 au total, réparties sur toute l'année 2019 traiteront des grandes thématiques santé sécurité au travail (plan canicule, signalisation temporaire de chantier, PRAP, risque routier, amiante, DUERP, ...) sous la forme de retour d'expériences ou de présentations pratiques de démarches, outils et méthodes en collaboration, avec les collectivités et les partenaires du CIG. Ces rencontres contribueront à la mutualisation des savoirs faires et à l'animation d'un réseau de préventeur.

La diversité des thématiques proposées sur le champ de la santé et de la sécurité au travail permettra aussi aux différents acteurs de la prévention d'y participer.

Nous vous rappelons que ces demi-journées ne sont ouvertes qu'aux collectivités adhérentes au service EIPRP, les inscriptions seront donc soumises à validation. Par ailleurs, le nombre de places étant limité (entre 20 et 25), nous vous suggérons de vous inscrire au plus vite. Vous pouvez vous inscrire à plusieurs manifestations, mais seront prioritaires les agents ne s'étant inscrit à aucun autre "jeudi". Vous trouverez les modalités pratiques et d'inscription ci-dessous.

ORGANISATION

Sessions de 20 à 30 participants au maximum
Format court : 9h00-12h00 ou 9h30-12h30

IMPORTANT

Afin de pouvoir répondre à un maximum de demandes, nous vous prions de : n'inscrire qu'un agent par collectivité ne vous inscrire que sur 1 session et 2 optionnelles au maximum.
Si d'aventure les sessions ne sont pas complètes, nous vous ferons parvenir une relance.

CIG petite couronne

PROGRAMME

DATES	TITRE DE LA MATINEE	DESCRIPTION
1er semestre		
Jeudi 14 février	**Nouveau mandat du CHSCT : une opportunité pour optimiser son fonctionnement**	Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dispose d'une compétence générale en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail. Pour exercer ces compétences, d'importants moyens lui sont conférés. Le démarrage d'un nouveau mandat est une opportunité à saisir pour bien définir le rôle et les attributions de chacun et formaliser des principes de fonctionnement afin de garantir des échanges constructifs et un dialogue social de qualité. Lors de cette matinée, en plus de rappels généraux sur le fonctionnement du CHSCT, des outils pratiques et opérationnels à formaliser dès le démarrage de l'instance seront proposés.
Jeudi 7 mars	**Grossesse et travail**	Si une grossesse est une période épanouissante, grossesse et travail questionnent encore beaucoup. Considérés comme incompatibles pour les uns dans les cas les plus extrêmes ou au contraire sans risque pour d'autres, vivre une grossesse et maintenir une activité professionnelle nécessitent de bien évaluer l'ensemble des contraintes. Alors que les connaissances sur les risques encourus au cours de la grossesse s'étoffent et que la réglementation propose un cadre pour protéger la femme enceinte, la grossesse peut encore être considérée comme un aléa dans le cadre professionnel. Lors de cette matinée, il sera rappelé cette réglementation et une réflexion sera proposée pour concilier travail et grossesse.
Jeudi 21 mars	**Les organisations face aux épisodes atmosphériques (fortes chaleurs, pollution atmosphérique, grand froid)**	Si les épisodes de fortes chaleurs et de pollutions atmosphériques sont devenus de plus en plus fréquents ces dernières années, peu d'organisations réussissent à mener des démarches d'anticipation par des actions de prévention efficaces et durables afin d'améliorer les conditions de travail des agents particulièrement exposés et acteurs auprès des administrés. Face aux enjeux de continuité de services, face au défi organisationnel et technique, il est proposé aux collectivités de la petite Couronne de poursuivre la réflexion partagée sur le sujet avec pour base de réflexion, vos retours d'expériences et le témoignage d'un service de la Ville de Paris.
Jeudi 11 avril	**Coordination Sécurité et Protection de la Santé : Quel est le rôle et quelles responsabilités des acteurs dans l'acte de construire ? Quelle est la contribution de la coordination SPS ?**	En 2017 sur 77 milliards de commandes publiques, plus de 29 milliards ont été consacrés par les collectivités locales et leurs groupements à des opérations de travaux publics (renouvellement et travaux neufs). Les autorités territoriales ont donc une responsabilité importante tout au long des 3 grandes étapes du projet : étude, réalisation et réception de l'ouvrage et vont pouvoir, selon les cas, s'appuyer sur des acteurs ressources. Dans le cadre de leurs responsabilités en matière de sécurité de l'opération, elles vont désigner un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé qui sera associé à l'équipe de conception pour faire valoir les principes de prévention notamment lors des choix architecturaux et techniques et du déroulement du chantier. Mais quels sont les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs de l'acte de construire ? et quelle est plus particulièrement la contribution du CSPS ? Ce « jeudi de la prévention » destiné en particulier aux élus et aux différents services en charge de la gestion du patrimoine bâtit, se

		propose à travers des retours d'expérience, d'aborder ce sujet.
Jeudi 18 avril	**Les champs électromagnétiques**	Imperceptibles dans la plupart des situations de travail, les champs électromagnétiques peuvent, au-delà de certains seuils, avoir des effets sur la santé de l'homme. Il est donc important de rappeler quelques notions afin de les définir et de mieux les évaluer en fonction des différentes situations de travail. Ce jeudi de la prévention pourra également être l'occasion d'aborder les évolutions réglementaires en la matière et ainsi avoir une vision exhaustive de cette problématique spécifique.
Jeudi 9 mai	**Déploiement d'une démarche projet pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**	Si l'évaluation des risques professionnels consiste à identifier en situation de travail les risques auxquels sont soumis les agents de la Collectivité. La mise en place d'actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles nécessite d'intégrer dès la réalisation du document unique l'encadrement et les Directions pour valider et prioriser leurs mise en œuvre. La réalisation d'une démarche d'évaluation des risques professionnels structurée dans le cadre d'une conduite de projet permet d'en assurer la dynamique, l'adaptabilité au fonctionnement des Services, à ses contraintes et spécificités.
Jeudi 16 mai	**Signalisation temporaire de chantier**	Dans le cadre de leur activité, les agents des services techniques sont amenés à réaliser des interventions sur ou à proximité de la voirie (travaux d'entretien des espaces verts, travaux sur la chaussée, travaux d'assainissement, ramassage de déchets, etc.). Ces interventions, souvent réalisées en présence de circulation, représentent un risque important pour les agents et nécessitent la mise en place d'une signalisation temporaire de chantier.

CIG petite couronne

Plan d'accès
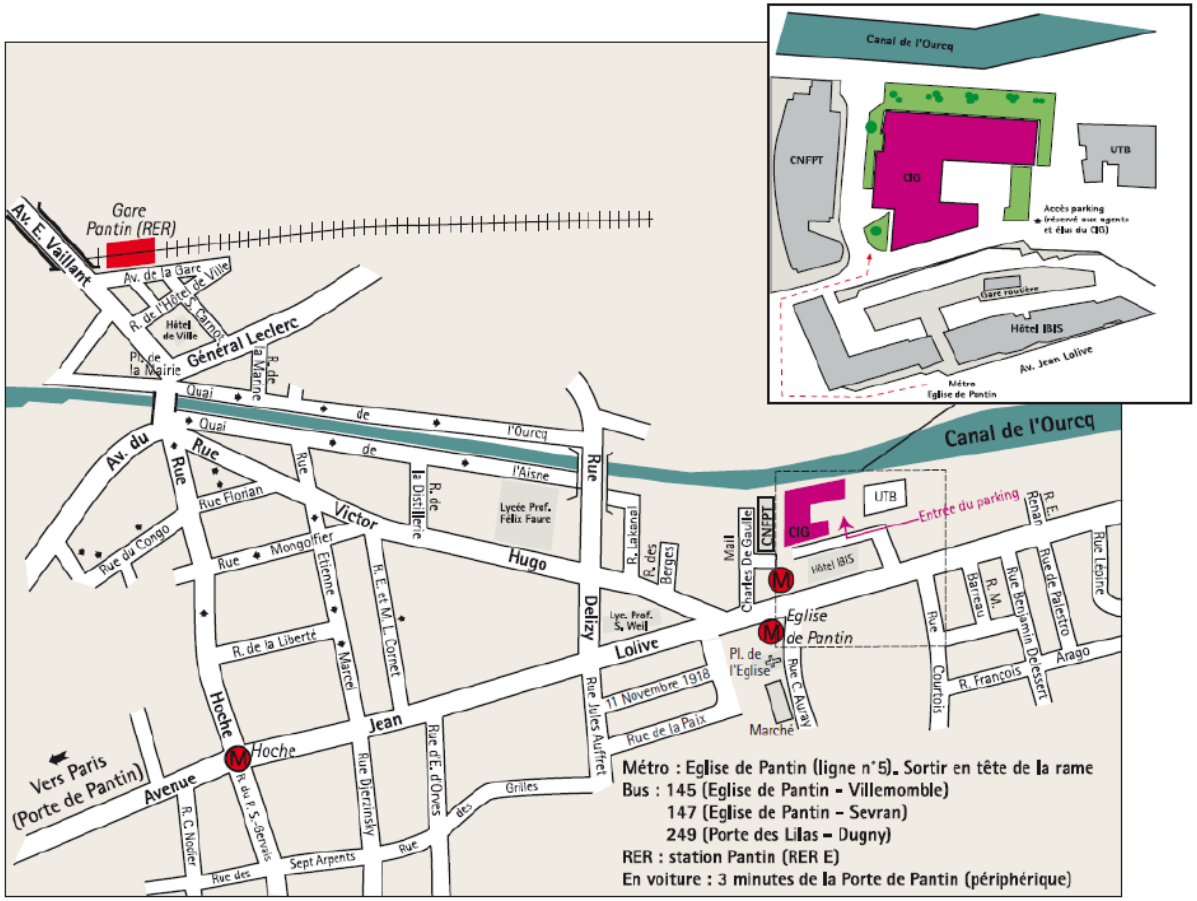
1 rue Lucienne GERAIN, 93698 PANTIN CEDEX
http://www.cig929394.fr
Tél : 01 56 96 80 80 / Fax : 01 56 96 80 81